

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 2

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF...

Vivre en Suisse

Il arrive fréquemment que des Suisses ayant vécu à l'étranger, parfois même la plus grande partie de leur existence, souhaitent finir leurs jours au pays. L'inverse est également vrai, tant l'assimilation au pays d'accueil est parfois vivace, même si les liens avec la même patrie demeurent indissolubles. Le retour définitif en Suisse pose toutefois des problèmes importants, notamment au point de vue de la conservation du patrimoine et des droits acquis. La Fédération des Sociétés Suisses de Paris (FSSP) avait organisé à ce sujet une réunion d'information, en mai 1983, qui fut suivie par une très nombreuse assistance et à laquelle plusieurs experts qualifiés prêtèrent leur concours. La FSSP souhaite poursuivre cet effort en consacrant une réunion *entière* à une question importante et particulièrement délicate : celle de l'assurance maladie, en Suisse, des nouveaux résidents, qu'ils soient de nationalité suisse ou étrangère. La réponse à cette question n'est pas simple, dans la mesure où il existe ou n'existe pas de convention d'équivalence entre la Suisse et le pays de résidence des intéressés, dans la mesure aussi où le système suisse d'assurance maladie n'est pas un système unique et général, mais est au contraire assuré par une pluralité de compagnies privées et de mutuelles. Il est des cas pour lesquels aucune couverture raisonnable ne peut être obtenue. Il s'agit donc d'être bien conscient de la précarité encourue. D'où cette nouvelle réunion d'information qui aura lieu le *jeudi 18 avril 1985*, à 18 h 30, à la Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe - 75009 Paris.

L'économie suisse en 1984

Nous avons signalé, dans notre précédent numéro (janvier 1985, page 24), les conclusions du rap-

port annuel de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur l'état de l'économie de notre pays. Le rapport dont il s'agit est maintenant disponible sous sa forme imprimée. Ce sont là 74 pages d'analyses, de commentaires, de graphiques et de tableaux de chiffres, complétés par une récapitulation, mois par mois, des principaux événements économiques survenus dans notre pays, qui ne peuvent laisser indifférents tous ceux qui sont soucieux de savoir ce qui se passe chez nous, ceci dès l'instant que l'économie joue, en Suisse, un rôle primordial. On peut se procurer cet opuscule, pour la somme de FF 20.-, en s'adressant à la Direction de l'Information de l'OCDE, 2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex 16.

Protection de l'individu

En coopération avec le Centre International de Recherches et d'Etudes Sociologiques, le Conseil de l'Europe organise à Messine, du 25 au 27 mars prochain, un Colloque sur la protection de l'individu à l'égard des actes des administrations fiscales et douanières. Ce colloque réunira des spécialistes (juristes, etc...) des Etats membres, d'Etats non membres tels que le Canada et la Finlande, ainsi que d'organisations internationales (OCDE et Communautés Européennes) qui devront notamment examiner si les pouvoirs et procédures des administrations douanière et fiscale s'écartent de ceux prévus par le droit administratif général, le droit civil et, dans une certaine mesure, le droit pénal, et si ces différences sont justifiées dans l'esprit des textes du Conseil de l'Europe relatifs à la protection de l'individu ou aux pouvoirs discrétionnaires de l'administration.

La Suisse et l'ONU

Le 14 décembre 1984, les deux Chambres fédérales ont approuvé

l'adhésion de la Suisse à l'ONU par 102 voix contre 58 au Conseil national, et 24 voix contre 17 au Conseil des Etats. La parole est maintenant donnée au peuple pour une votation dont la date exacte n'est pas encore connue, mais qui se situera vraisemblablement au printemps 1986. Partisans et adversaires ont un peu plus d'un an, c'est peu, pour fourbir leurs armes. A Genève, où les vigilants n'ont jamais manqué de poids ni d'arguments, la bataille sera sévère. Un vote négatif du peuple pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur le maintien de la présence des organisations des Nations Unies dans le canton, lequel en tire de substantiels avantages. Or les sondages feraient plutôt ressortir, à l'heure présente, une majorité populaire hostile à l'adhésion de la Suisse à l'organisation mondiale. Les arguments pour l'adhésion ne manquent pas et sont fondés. On trouvera dans la « Chronique fédérale » du présent numéro du M.S. un résumé de l'intervention récemment faite à ce sujet par l'ambassadeur Franz Muheim. Mais si les grands commis de l'Etat et les partis font appel à la logique et aux faits, le sens commun réagit parfois de façon épidermique. Or, les Nations Unies n'offrent-elles pas l'image d'un certain désordre et d'une inefficacité dangereuse, comme aussi celle d'une organisation piégée par les clans et la démagogie ? Image fautive, sans doute, si l'on sait où se situe le travail réel de l'organisation. Mais qui le perçoit, à part quelques initiés, et qui transmettra ce message avec suffisamment de force et de conviction ? Et pourquoi avoir attendu si longtemps ? Certains d'entre-nous n'éprouveront-ils pas le sentiment de se livrer à un acte dérisoire et quelque peu ridicule en disant oui à un pacte signé à San Francisco il y aura alors quarante-et-un ans ?.

P.J.